



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 82610

## Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des femmes d'Hassi Massaoud et les violences dont elles sont les victimes. La lutte contre les violences faites aux femmes est l'une des priorités du Gouvernement français à la fois en matière de politique nationale mais aussi à travers ses relations internationales. Dans ce cadre, relayant les divers programmes et conventions internationales l'Union européenne s'attache à soutenir toutes les actions qui vont dans le sens de la promotion du droit des femmes et l'exercice de ces droits. Dans certains pays cependant, des femmes sont victimes de crimes et d'atrocités et les autorités qui devraient assurer leur sécurité et défendre leur liberté et leur intégrité semblent impuissantes à garantir ces droits élémentaires. C'est le cas en Algérie où les femmes de la ville de Hassi Messaoud sont à nouveau attaquées, brutalisées, menacées de mort sans que les autorités ne parviennent à les protéger. Ces exactions reprennent et plusieurs femmes ont été récemment attaquées, violées et menacées de mort par des hommes armés. La terreur s'abat sur les femmes de Hassi Messaoud sans que les autorités locales et nationales ne s'en soucient et dans l'indifférence de la communauté internationale. Aussi il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire auprès de la Communauté internationale pour assurer la sécurité des femmes de cette ville, et reconnaître les droits des victimes.

## Texte de la réponse

Le 13 juillet 2001, une quarantaine de femmes seules travaillant dans la ville d'Hassi Messaoud ont été victimes de violences graves, et notamment de sévices sexuels pour certaines d'entre elles. Les autorités algériennes ont engagé des poursuites contre les auteurs de ces crimes, et des condamnations à des peines de réclusion ferme ont été prononcées. En avril 2010, plusieurs agressions contre des femmes, dans cette ville pétrolière, ont été rapportées. Ces agressions, qui relevaient d'une délinquance violente et particulièrement lâche, en prenant spécifiquement pour cible des femmes seules, ont suscité une vive émotion, d'autant qu'elles coïncidaient avec la sortie d'un livre de témoignages sur les événements de juillet 2001. Le monde associatif s'est mobilisé pour défendre les droits de ces femmes qui sont parfois stigmatisées seulement pour le mode de vie qu'elles ont choisi. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une des priorités de la politique étrangère de la France en matière de droits humains. Notre pays demeure attentif, en Algérie comme partout dans le monde, au respect des droits des femmes. Lorsqu'elle a exercé la présidence de l'Union européenne en 2008, la France a obtenu l'adoption de lignes directrices de l'Union européenne sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre. Elle est également à l'origine, en collaboration avec le Royaume des Pays-Bas, d'une résolution annuelle de l'assemblée générale des Nations unies relative à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Depuis l'an 2000, les autorités algériennes, et notamment le ministère de la justice, le ministère délégué à la famille et à la condition féminine ainsi que l'Institut national de la santé publique, se sont saisiés de cette question. La France coopère avec les autorités algériennes sur ce sujet. Elle a ainsi cofinancé un programme de prise en charge des femmes victimes de violence. Faire prendre conscience aux femmes de leurs droits dans les domaines sociaux et politiques est un objectif essentiel, régulièrement abordé dans le cadre de notre relation bilatérale, à Alger

comme à Paris.

## Données clés

**Auteur** : [M. Lionnel Luca](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 82610

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire** : Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 2010, page 7102

**Réponse publiée le** : 17 août 2010, page 9018